



ATHLETIC CLUB
La Roche sur Yon

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020/2021

FICHE ATHLETE

N° licence : _____ (si déjà licencié) **Merci d'écrire en MAJUSCULE**

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ sexe : Féminin Masculin

Nationalité : _____ Catégorie : _____

Adresse : _____

Téléphone de l'athlète : Domicile : _____ Mobile : _____

Adresse mail (parents pour les mineurs) : _____

OBLIGATOIRE pour recevoir votre licence et les correspondances envoyées par le Club.

Adresse **valide et lisible (MAJUSCULE)**

Etablissement scolaire fréquenté ou entreprise : _____

Type de licence choisie :

- Découverte : Eveil Athlétisme et Poussins – 165 €
- Compétition : Benjamins à Masters – 165 €
- Athlé Loisir RUNNING – 165 €
- Marche Nordique – 135 €
- Triathlon licence FFTRI – 145 €
- Double licence : FFA + FFTRI – 240 €
- Maillot du club - 10 € (Port **OBLIGATOIRE** lors des compétitions pistes ET hors stade).
Pas d'achat de maillots pour les enfants nés de 2010 à 2014. Ils sont prêtés par le Club.

Réservé Club Reçu le Saisie Siffa le	Validé par par	Détail paiement	€
---	-------------------	-----------------	---

◆ CERTIFICAT MEDICAL A FOURNIR PAR VOTRE MEDECIN ◆

Je soussigné(e), _____ Docteur en médecine, certifié après examen que
M _____ né(e) le _____, ne présente pas
à ce jour, de contre-indication à la pratique de :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> l'athlétisme en compétition,* | <input type="checkbox"/> la course à pied en compétition,* |
| <input type="checkbox"/> le triathlon en compétition,* | <input type="checkbox"/> la marche nordique. |

*Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Cachet du médecin

Fait à _____, le _____
Signature du médecin

◆ ANCIENS LICENCIES ◆ RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT MEDICAL A COMPLETER SUR LE SITE DE LA FFA

Pour les athlètes déjà licenciés qui renouvellent leur licence, un questionnaire médical doit être renseigné. Vous avez reçu un mail de la part de la FFA demandant de renseigner ce questionnaire. En retour, la FFA vous adresse un mail de confirmation dans les 24 heures à joindre à votre dossier. Si vous n'avez pas répondu et ne souhaitez pas répondre à ce questionnaire en ligne, vous devrez fournir un nouveau certificat médical daté de moins de 6 mois. Pour accéder au questionnaire, voici le lien : <http://www.athle.fr/acteur> ou tapez FFA acteur sur un moteur de recherche. Vous devrez ensuite indiquer votre N° de licence et votre mot de passe.

◆ AUTORISATION PARENTALE ◆

Je soussigné(e) NOM : _____ Prénom : _____
 Père Mère Tuteur
Profession du Père : _____ Profession de la Mère : _____
Téléphone Domicile : _____ Téléphone Domicile : _____
Travail : _____ Travail : _____
Mobile : _____ Mobile : _____
autorise mon enfant :
NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le _____ à _____
Adresse : _____

- à pratiquer l'athlétisme en entraînements et compétitions sous les couleurs de l'Athletic Club La Roche-sur-Yon ACLR, pour la saison 2020-2021,
 - à prendre le car ou tout autre type de transport au cours des compétitions,
 - à prendre toute décision de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par le médecin, et ce, dans le cas d'impossibilité de me joindre.
 - à se soumettre au contrôle sanguin dans le cadre de la lutte contre le dopage si nécessaire.
 - J'emmènerai mon enfant au Club House et je viendrai le chercher après l'entraînement au Club House.
 - J'autorise mon enfant à venir et quitter seul l'entraînement.
- Fait à _____ le _____
Signature

◆ AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ◆

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____

Cède gracieusement à l'Athletic Club La Roche sur Yon le droit d'utiliser mon image résultant des photographies et/ou vidéos prises dans le cadre des manifestations organisées sur le stade Jules Ladoumègue ou à l'extérieur. J'autorise l'Athletic Club La Roche sur Yon à reproduire ces photographies et/ou vidéos et à les exploiter sur ses supports écrits ou numériques, et notamment sur son site Internet et ses comptes officiels Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter, en France pour une durée de 5 ans. L'Athletic Club La Roche sur Yon s'engage à utiliser mon image exclusivement à des fins d'information dans le cadre d'une exploitation non commerciale. Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de l'utilisation de mon image et les accepte.

Signature de l'athlète ou son représentant légal

◆ TARIFS 2020/2021 ◆

La cotisation se compose des éléments suivants :

- licence officielle FFA/FFTRI et structures décentralisées (Ligue des Pays de la Loire, Comité de Vendée),
- assurance responsabilité civile et dommages corporels couvrant l'accident éventuel survenu lors des entraînements ou des compétitions,
- salaires des éducateurs et indemnités des entraîneurs,
- frais de gestion du club.

Nous vous rappelons que l'ACLR met à votre disposition des entraîneurs salariés détenteurs de diplômes d'Etat pour assurer la bonne tenue des séances et la qualité du développement des athlètes.

Pour cette nouvelle saison, le Club prendra en charge pour ses licenciés Athlé Loisir Running qui en feront la demande, les frais d'inscription à deux courses hors stade, dans la limite de 25 € par adhérent. Les deux courses inscrites au calendrier vendéen seront définies au préalable par l'ACLR et vous seront communiquées à la rentrée.

Les personnes domiciliées à La Roche-sur-Yon, licenciées dans un club associé à l'ACLR et qui s'entraînent au Stade Jules Ladoumègue devront payer à l'ACLR, la différence de prix entre leur licence et celle de l'ACLR.

◆ FACILITES DE PAIEMENT ◆

Vous avez la possibilité de payer la licence en 3 fois :

Chèque n° _____ d'un montant de _____ encaissé par le Club le jour de l'inscription
Chèque n° _____ d'un montant de _____ encaissé par le Club le 1^{er} octobre 2020
Chèque n° _____ d'un montant de _____ encaissé par le Club le 1^{er} novembre 2020

Nous rappelons également aux familles (parents/enfants) que le prix est minoré de 10 € sur la licence à partir de la deuxième adhésion. Exemple : Adhérent 1 = 165 € / Adhérent 2 = 155 € / Adhérent 3 = 155 € etc. Un justificatif sera demandé.

Règlement par espèces, chèques, Pass Culture Sport (lycéens), chèques vacances ANCV.

◆ REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES ◆

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées pour les finalités décrites ci-dessous :
En vous inscrivant, vous acceptez que l'ACLR mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez l'ACLR à communiquer occasionnellement avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer des dernières actualités de l'association, ses actions.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'ACLR s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.

◆ LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES loi du 6 février 1978 ◆

Le signataire du bulletin d'adhésion est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le signataire du bulletin d'adhésion est informé de son droit d'accès, de communication, et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes.

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification ou de suppression vous pouvez vous adresser à la Fédération soit par email à l'adresse suivante : cil@athle.fr, soit par lettre à : CIL, 33 Avenue Pierre de Coubertin, 75013, Paris.

PLANNING DES ENTRAINEMENTS

GRUPE	JOURS - HORAIRES
Eveil Athlé - 2013 – 2012 * Poussins - 2010 – 2011 *	Mercredi 16h00 – 17h30 ET/OU Vendredi 17h15 – 18h30
Benjamins - 2008 - 2009 *	Mercredi 14h00 – 16h00 / Vendredi 18h30 – 20h15
Minimes - 2007 - 2006	Mardi et Jeudi 18h00 – 20h15 / Samedi 10h00 – 12h00
Sprint / Haies / Relais 2005 et avant	Lundi et Mercredi 18h00 – 20h15 / Samedi 10h00 – 12h15
Hauteur / Perche - 2005 et avant	Lundi 17h30 – 20h00 / Mercredi 18h00 – 20h00
Lancers - 2005 et avant	Lundi et Jeudi 18h00 – 20h00 / Samedi 10h00 – 12h00
Demi-Fond Féminin 2005 et avant	Mardi et Jeudi 18h15 – 20h / Samedi 10h00 – 12h00
Demi-Fond Masculin 2005 et avant	Mardi, Mercredi et Jeudi 18h15 – 20h00 / Samedi 10h00 – 12h00
Loisir Running (toutes les catégories d'âge et tous les niveaux)	Lundi (prépa physique) 18h30 – 20h00 / Mardi 9h30 – 11h30 Mercredi et Vendredi 18h30 – 20h00
Marche Nordique	Mardi et Jeudi 18h45 – 20h15 Groupe sportif samedi 9h00 – 11h30
Epreuves Combinées et sauts longitudinaux	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 18h – 20h15 Samedi 10h00 – 12h15
Triathlon	Natation Arago : Lundi Mercredi Vendredi 6h30 - 8h Sud Lundi 20h20-22h Mardi Mercredi 19h45-20h30 Samedi 8h-9h CAP Jeudi et Vendredi 18h30 - 20h00 stade Vélo Dimanche 9h00 – Initiation Samedi 14h00

* les entraînements l'hiver s'effectuent au Vendespace.

SAISON 2020/2021

LA CHARTE DE L'ACLR

LA CHARTE de L'ATHLETIC CLUB LA ROCHE SUR YON (A.C.L.R.), véritable lien social, doit permettre la bonne marche du club et aider les dirigeants, entraîneurs, adhérents et parents dans leurs missions respectives.

Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors.

Pour pratiquer l'athlétisme à l'ACLR dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club devront respecter la présente charte.

◆ L'ATHLETE ◆

Quel que soit son âge, l'athlète doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent de l'esprit sportif.

1. ASSIDUITE ET PONCTUALITE

Il s'agit de respecter les règles de vie collective.

- La ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres athlètes et de l'entraîneur.
- Il est demandé de prévenir l'entraîneur si cette condition ne peut exceptionnellement être respectée.
- Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes.
- L'engagement de participer aux compétitions doit être respecté. Chaque athlète devra prévenir son entraîneur au plus tôt de sa participation ou non aux compétitions.
- Toute absence est préjudiciable au club et aux athlètes, notamment lors d'une participation en équipe. Les athlètes inscrits à leur demande à une compétition et absent à celle-ci seront dans l'obligation de régler les frais financiers imputés au club (amende pour absence, frais de logistique, déplacement, hébergement).
- Il est demandé d'informer son entraîneur de son adhésion à d'autres disciplines sportives autres que l'athlétisme et de préciser les jours d'indisponibilités (entraînements et compétitions).

2. COMPORTEMENT DE L'ATHLETE

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité absolue de la vie en communauté.

Tous les adhérents se doivent d'adopter un comportement correct. Le respect de la dignité d'autrui, proscrit rigoureusement toutes les manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité (violences verbales ou physiques, vols, etc...) qui détériorent les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive.

L'athlète devra :

- Respecter les règles et l'autorité des dirigeants et de l'entraîneur. Suivre les instructions lorsque celles-ci ne sont pas contraires à sa sécurité ou sa santé. Chaque athlète doit participer à l'entraînement prévu au programme (de l'échauffement jusqu'à la récupération).
- Respecter ses adversaires et les officiels de compétition.
- Accepter les différences de niveaux, apporter la même considération à tous les athlètes.
- Solliciter l'aide des entraîneurs ou dirigeants si des problèmes pouvant freiner son évolution se posent à lui.

3. TENUE DU SPORTIF

Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme.

Le port de chaussures de type " running " est vivement conseillé pour la santé de l'athlète. Il est fortement recommandé d'apporter dans un sac des vêtements pour pouvoir s'adapter aux conditions climatiques et/ou se changer après l'entraînement.

Le port de la tenue officielle du club (débardeur ou brassière) est obligatoire en compétition officielle par respect du ou des sponsors du club.

4. UTILISATION DU MATERIEL

Une collaboration est nécessaire entre les entraîneurs et les athlètes sur l'utilisation du matériel du club :

- Respecter le matériel et les équipements.
- Ranger le matériel à l'issue de l'entraînement, sous la responsabilité de l'entraîneur.
- Garder les locaux propres (WC, vestiaires, ...).
- Le Club House est un bureau de travail pour les dirigeants et salariés, en aucun cas il ne sera utilisé par les athlètes comme vestiaires ou espace d'attente.

◆ LA COMMISSION SPORTIVE DE L'ACLR ◆

Le bureau de la commission sportive, en coordination avec les entraîneurs, définit :

- le programme sportif pour les saisons hivernale et estivale,
- les orientations générales pour chaque catégorie.

Chaque entraîneur a la responsabilité d'une ou plusieurs catégories d'athlètes et se doit de respecter les orientations fixées par le club.

La Commission a la responsabilité de la vie du club. Pour bien remplir son rôle, elle doit :

- s'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents respectueux du sport ;
- promouvoir l'esprit sportif et l'esprit de solidarité ;
- aider au perfectionnement des entraîneurs et des dirigeants ;
- prendre des décisions fermes pour éviter et/ou régler tout conflit.

La commission sportive est à l'écoute de tous ses adhérents.

◆ DOPAGE ◆

La lutte contre le dopage constitue un réel enjeu de société, à la fois en termes d'éthique mais également de santé publique.

L'A.C.L.R. condamnera systématiquement les contrevenants (Code du Sport, art. L232-9 et L232-10).

◆ LES PARENTS ◆

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et le club. Les parents soucieux de l'épanouissement de leur enfant doivent s'intéresser à son bien-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport en adoptant les comportements suivants :

- encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club,
- aider leurs enfants à développer leur esprit sportif,
- juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraîneur,
- respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants,
- remonter à l'entraîneur, au bureau les sujets qui leur paraissent opportuns.

La participation des parents à la vie du club est importante et vivement recommandée surtout pour les déplacements extérieurs et notamment pour le transport des plus jeunes sur les lieux de compétition (notamment pour mise à disposition d'un véhicule).

Les parents s'engagent à déposer leurs enfants mineurs dans l'enceinte du stade et à venir les y chercher après les entraînements. (Précisez à l'entraîneur lors de la première séance si vous autorisez votre enfant à venir et quitter seul l'entraînement).

Le déplacement des parents ou toute autre personne sur les compétitions pour emmener les enfants n'est pas pris en charge par l'ACLR.